

Surveillance des enlèvements de pétrole brut au terminal Komé-Kribi 1 (KK1) du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

- 1-Nombre d'enlèvements : 11
2-Quantités de pétrole brut enlevées au terminal KK1 : 10,30 millions de barils
3-Droit de transit généré : 13,6 millions de dollars US, soit 7,91 milliards de FCFA

Monitoring of crude oil liftings at the Komé-Kribi 1 (KK1) terminal from 1st January to 30th March 2022

- 1-Number of liftings: 11
2-Quantities of crude oil lifted at KK1: 10.30 million barrels
3-Transit fee generated: 13.6 million US dollars, i.e. 7.91 billion CFAC



A view of KK1

Un nouveau PDG à la tête de la filiale d'ExxonMobil au Tchad

Cécile Rauline a été nommée Présidente Directrice Générale (PDG) d'Esso Exploration and Production Chad Inc. (EPCCI) en décembre 2021 et sa prise de fonctions a eu lieu en janvier 2022.

De nationalité française, elle occupait précédemment le poste de PDG d'ExxonMobil Exploration and Production Ltd à Hanoi au Vietnam, au cours de la période allant de décembre 2020 à décembre 2021.

Cécile Rauline est notamment diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,

Section Communication et Ressources Humaines.

Le nouveau PDG remplace Carole Gall mutée aux Etats-Unis.

Il convient de relever que EPCCI est la filiale d'ExxonMobil opérant au Tchad dans le cadre du développement et la production des champs pétrolifères du permis H (Doba).

EPCCI est l'opérateur de ce permis et du consortium des multinationales constitué de : ExxonMobil, Chevron Texaco (remplacé par la SHT International en 2014) et Petronas.

Construction d'un point de lutte contre la pollution des rivières par hydrocarbures

La Commission Départementale de Constat et d'Evaluation des biens concernés par la Déclaration d'Utilité Publique descend sur le terrain.

Afin de permettre à COTCO l'opérateur du pipeline Tchad/Cameroun de construire sur la rivière Lokoundje un point de contrôle et d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures issu du pipeline, la CPSP a saisi le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières pour la sécurisation foncière du site retenu.

Il s'agit notamment d'une voie d'accès et d'un site qui abritera le point de lutte contre la pollution de l'environnement dans le village Ebéa, dans l'arrondissement de la Lokoundjé.

A cet effet, la Commission Départementale présidée par le Préfet de l'Océan a fait une descente sur le site.



Le mot du Président

Les bons points de 2021

Le premier numéro de l'an 2022 de notre organe trimestriel d'informations consacré à l'actualité des trois premiers mois de l'année nous offre également l'occasion de faire le bilan des principales actions réalisées par le CPSP en 2021.

Ainsi, il convient de relever que le CPSP a déroulé de manière satisfaisante son plan d'actions 2021, notamment en ce qui concerne le suivi de l'exploitation du pipeline Tchad/Cameroun et la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH).

Pour ce qui concerne le pipeline Tchad/Cameroun, le CPSP a poursuivi ses missions relatives à la coordination de la surveillance administrative des enlèvements de pétrole brut au terminal Komé-Kribi 1 (KK1), y compris l'activité des Nouveaux Expéditeurs et les inspections environnementales et techniques.

Ainsi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, 42,92 millions de barils de pétrole brut ont été enlevés au terminal KK1, générant un Droit de Transit de 31,46 milliards de FCFA pour la République du Cameroun.

Au plan environnemental, le CPSP a organisé et coordonné le contrôle par les Administrations concernées de l'intégrité de l'emprise du Pipeline et le suivi du respect par la société Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) des dispositions de son Plan de Gestion de l'Environnement.

Cette surveillance administrative a également concerné le respect par la SNH du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de ses sites industriels de Kribi (gazoduc Bipaga-Mpolongwe et dépôt GPL).

Dans le cadre de l'opérationnalisation du PNLDAH, le CPSP a réalisé le suivi et la vérification de la conformité des plans spécifiques d'intervention d'urgence des opérateurs et l'adéquation de leurs matériels de lutte contre la pollution.

Au cours du premier trimestre de l'année 2022, conformément à son plan d'actions, le CPSP a poursuivi avec efficacité le suivi de ces activités.

S'agissant particulièrement de l'exploitation du pipeline Tchad/Cameroun, du 1^{er} janvier au 31 mars, un volume de 10,30 millions de barils de pétrole brut a été enlevé au terminal KK1 et le Droit de Transit généré s'élève à 7,91 milliards de FCFA.

Ces sujets, ainsi que bien d'autres portant sur les activités du CPSP, sont développés dans ce numéro de « La Lettre du CPSP ». Je remercie tous les lecteurs pour les mots d'appréciation et d'encouragement adressés au CPSP pour les éditions antérieures et je leur souhaite une bonne lecture.

Adolphe Moudiki
Administrateur Directeur Général de la SNH
Président du CPSP

Le CPSP participe à l'exercice « OBANGAME EXPRESS »

L'exercice multinational effectué du 12 au 18 mars s'articulait autour d'un scénario national de lutte contre une pollution marine par hydrocarbures, déroulé les 14 et 15 mars à Douala.



Les Administrations concernées par la mise en œuvre du PNLDAH ont participé à l'exercice « OBANGAME EXPRESS 2022 »

Cet exercice a connu la participation du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP), de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), de la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO), de Perenco et des administrations concernées par la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH).

« OBANGAME EXPRESS » est organisé par la Marine Nationale du Cameroun avec la participation des Marines nationales de l'Afrique Centrale, en collaboration avec la Marine américaine.

La Direction de la Cellule de crise ad hoc était installée dans les locaux du Centre de Coordination de l'Action de l'Etat en Mer dans le quartier administratif de Bonanjo,

tandis que les opérations proprement dites se sont déroulées dans le chenal du Wouri et en haute mer.

La Cellule de crise placée sous l'autorité du représentant du Gouverneur de région comprenait : une direction et quatre sous cellules (opérations, planification, logistique, administration et finances)

L'exercice s'est articulé autour du scénario suivant : un chalutier pris en flagrant délit d'activités illégales de pêche dans le chenal du Wouri est arraisonné par la Marine Nationale. Au cours de son transfert vers le port de Douala, il provoque un accident qui entraîne un déversement de fioul.

Il convient de relever que la gestion de ce déversement pendant l'exercice s'est déroulée conformément aux prescriptions du PNLDAH.



The PSMC takes part in the multinational exercise "OBANGAME EXPRESS 2022"

The exercise, which took place from 12 to 18 March, was based on a national marine oil spill contingency scenario, presented on 14 and 15 March in Douala.

Message of the Chairman

The good points of 2021

The first 2022 issue of our quarterly news bulletin, which focuses on the first three months of the year, also gives us the opportunity to take stock of the main actions carried out by the PSMC in 2021.

It should be noted that the PSMC has satisfactorily implemented its 2021 action plan, notably as regards the monitoring of the Chad/Cameroon pipeline operation and the implementation of the National Oil Spill Contingency Plan (NOSCP) Concerning the Chad/Cameroon pipeline, the PSMC continued to coordinate the administrative oversight of crude oil liftings at the Kome-Kribi 1 (KK1) terminal, including New Shippers activity as well as environmental and technical inspections.

Thus, from 1st January to 31 December 2021, 42.92 million barrels of crude oil were lifted from the KK1 terminal, generating a transit fee of 31.46 billion CFAF for the Republic of Cameroon.

At the environmental level, the PSMC organised and coordinated the control by the relevant Administrations, of the integrity of the Pipeline right-of-way and the monitoring of the Cameroon Oil Transportation Company's (COTCO) compliance with the provisions of its Environmental Management Plan. This administrative supervision also included SNH's compliance with the Environmental and Social Management Plan for its industrial sites in Kribi (Bipaga-Mpolongwe pipeline and LPG depot).

As part of the operationalisation of the NOSCP, the PSMC monitored and verified the conformity of operators' specific emergency response plans and the adequacy of their pollution response equipment.

The PSMC continued to monitor these activities effectively during the first quarter of 2022, in accordance with its action plan. With particular regard to the operation of the Chad/Cameroon pipeline, from 1st January to 31 March, a volume of 10.30 million barrels of crude oil was lifted at the KK1 terminal and the transit fee generated amounted to 7.91 billion CFAF.

These topics and others related to PSMC activities are discussed in this issue of "La Lettre du CPSP". I would like to thank all the readers for their words of appreciation and encouragement to the PSMC for the previous editions. I wish you a pleasant reading.

Adolphe Moudiki
Executive General Manager of the NHC
Chairman of the PSMC



Briefing before the beginning of the exercise

The exercise was attended by the Pipeline Steering and Monitoring Committee (PSMC), the National Hydrocarbons Corporation (SNH), the Cameroon Oil Transportation Company (COTCO), Perenco and the administrations involved in the implementation of the National Oil Spill Contingency Plan (NOSCP).

"OBANGAME EXPRESS" is organised by the Cameroon Navy with the participation of the National Marines of Central Africa, in collaboration with the US Navy.

The management of the ad hoc crisis unit was installed in the premises of the Centre de Coordination de l'Action de l'Etat en Mer in the administrative district of Bonanjo, while the actual operations took place in the Wouri channel and on the high seas.



A phase of operations at sea

The Crisis Unit, placed under the authority of the representative of the Governor of the region, comprised : a Management and four sub-cells (operations, planning, logistics, administration and finance).

The exercise was based on the following scenario: a trawler caught in the act of illegal fishing in the Wouri channel was seized by the national Navy. During its transfer to the port of Douala, it causes an accident which results in a fuel oil spill.

It should be noted that the management of the spill during the exercise was carried out in accordance with the requirements of the NOSCP.

The PSMC involved in drafting a policy for national maritime transport

The Permanent Secretariat of the Pipeline Steering and Monitoring Committee (PSMC) took part in the workshop for the formulation of the national maritime transport policy from 14 to 18 March 2022 in Edéa, within the delegation of the National Hydrocarbons Corporation (SNH).



For a better formulation of the national maritime transport policy

The workshop, which is part of the training programme set up by the International Maritime Organisation (IMO) to assist developing countries in drafting, adopting and updating their national maritime transport policies, was chaired by the Minister of Transport, Jean-Ernest Ngalle Bibehé.

The objectives of the course were twofold: firstly, to enhance the knowledge and skills of the participants in order to enable them to understand the foundations and main elements of a national maritime transport policy; and secondly, to ensure that the participants are aware of the obligations of States and their implications when drafting maritime policy and legislation.

Following the presentations, which were mainly done by professors from the

International Maritime University, based in Malmö, Sweden, several recommendations were made.

These included asking the interministerial Committee created by Decree No. 87/PM of 9 September 2021 and charged with examining the modalities for restructuring the maritime transport sector in Cameroon, in collaboration with the Ministry of Transport, to initiate as soon as possible the process of drafting and adopting a national maritime transport policy, as well as its implementation strategy.



A view of the room during the workshop

Le CPSP impliqué dans l'élaboration d'une politique nationale des transports maritimes

Le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP) a pris part à l'atelier de formulation de la politique nationale des transports maritimes du 14 au 18 mars 2022 à Edéa, au sein de la délégation de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH).



Photo de famille des participants à la réunion d'Edéa

L'atelier qui s'inscrit dans le cadre du programme de formation mis en place par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) afin d'aider les pays en développement à élaborer, adopter et mettre à jour leurs politiques nationales des transports maritimes, était placé sous la présidence du Ministre des Transports, Jean-Ernest Ngalle Bibehe.

Il visait un double objectif : premièrement, renforcer les connaissances et compétences des participants afin de leur permettre de comprendre les fondements et les principaux éléments devant composer une politique nationale des transports maritimes et deuxièmement, garantir la maîtrise par les participants des obligations des Etats et leurs incidences

lors de l'établissement de la politique et de la législation maritimes.

A la suite des exposés qui étaient majoritairement animés par des Professeurs de

l'Université Maritime Internationale, basée à Malmö en Suède, plusieurs recommandations ont été faites.

Il s'agit notamment de demander au Comité Interministériel créé par le décret n° 87/PM du 9 septembre 2021 et chargé d'examiner les modalités de restructuration du secteur du transport maritime au Cameroun, en collaboration avec le Ministère des Transports, d'engager dans les meilleurs délais, le processus d'élaboration et d'adoption d'une politique nationale des transports maritimes, ainsi que sa stratégie d'implémentation.



Une vue de la salle pendant les travaux

L'état des équipements de lutte antipollution acquis par le CPSP évalué dans les Bases Navales

La mission de suivi et d'évaluation conduite par une équipe du CPSP s'est déployée à Kribi, Limbé et Douala du 11 au 14 janvier 2022.



Les pompes ont été testées pendant l'évaluation du matériel

Le matériel évalué est essentiellement constitué de barrages flottants, écrémeurs, bacs de stockage, Karchers, gilets de sauvetage, gants, ordinateurs et imprimantes. Il a été acquis par le CPSP dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH).

Les actions menées dans chacune des Bases Navales concernaient notamment l'inventaire physique des équipements, l'évaluation de l'état des matériels et la vérification de la fonctionnalité des appareils essentiellement constitués des ordinateurs, des imprimantes, des onduleurs et des pompes.



Equipment stored in a Naval Base

The state of pollution control equipment acquired by the PSMC evaluated in the Naval Bases

The monitoring and evaluation mission led by a PSMC team was in Kribi, Limbe and Douala from 11 to 14 January 2022.

The equipment assessed consisted mainly of booms, skimmers, storage tanks, Karchers, life jackets, gloves, computers and printers. It was acquired by the PSMC as part of the implementation of the National Oil Spill Contingency Plan (NOSCP).

The actions carried out in each of the Naval Bases notably included the physical inventory of the equipment, the assessment of the equipment condition and the verification of the functionality of the devices, mainly computers, printers, UPS and pumps.

La Lettre du CPSP

est l'organe de liaison des Administrations camerounaises impliquées dans les travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des pipelines.

Participation du CPSP aux réunions des FIPOL

Les réunions des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) se sont tenues par visioconférence les 29 et 30 mars 2022, en raison de la pandémie COVID-19.

Il s'agissait de la 26^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée du Fonds de 1992, de la 78^{ème} session du Comité exécutif du Fonds de 1992 et de la 10^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée du Fonds complémentaire qui regroupaient les représentants des Etats membres du fonds de 1992, des Etats membres du Fonds complémentaire, ainsi que des Etats et organisations bénéficiant du statut d'observateur auprès des FIPOL à la réunion de mars 2022 des organes directeurs des FIPOL.

La 26^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée n'a pas pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint. Le Président a renvoyé l'examen des points inscrits à l'ordre du jour à la 21^{ème} session du Conseil d'administration du Fonds de 1992.



Capture d'écran de la visioconférence des dernières réunions des FIPOL : (En haut à gauche: Gaute Sivertsen, Administrateur des FIPOL, à droite Antonio Bandini, Président de l'Assemblée du Fonds de 1992, en bas à gauche : Sungbum Kim, Président de l'Assemblée du Fonds Complémentaire, à droite: Samuel Soo, Comité Exécutif du Fonds de 1992)

La 78^{ème} session du Comité exécutif du Fonds de 1992 et la 10^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée du Fonds complémentaire ont, quant à elles pu se tenir normalement.

Les organes directeurs des FIPOL ont notamment relevé au cours des travaux qu'aucun sinistre n'a été signalé au Fonds complémentaire.

Participation of the PSMC in IOPC Funds meetings

The meetings of the International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds) were held by video conference on 29 and 30 March 2022, due to the COVID-19 pandemic.



The actions of the IOPC Funds contribute to the protection of the environment

These were the 26th extraordinary session of the 1992 Fund Assembly, the 78th session of the 1992 Fund Executive Committee and the 10th extraordinary session of the Supplementary Fund

Assembly, which brought together representatives of 1992 Fund Member States, Supplementary Fund Member States as well as States and organisations with observer status with the

IOPC Funds at the March 2022 meeting of the Funds' governing bodies.

The 26th special session of the Assembly could not be held as there was no quorum. The Chairman deferred consideration of the items on the agenda to the 21th session of the 1992 Fund Administrative Council.

The 78th session of the 1992 Fund Executive Committee and the 10th extraordinary session of the Supplementary Fund Assembly were held normally. The governing bodies of the IOPC Funds notably noted in the course of their work that no incidents had been reported to the Supplementary Fund.

Zoom sur les FIPOL



Les actions des FIPOL jouent un rôle important dans la protection du milieu marin

Les FIPOL ont pour mission principale l'indemnisation - des victimes de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures dans l'un des États Membres qui ne peuvent obtenir une indemnisation totale de la part du propriétaire du navire. - en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de navires citernes dans leurs États Membres.

Dans la grande majorité des cas, les demandes d'indemnisation sont réglées à l'amiable.

L'Administrateur est autorisé à régler les demandes d'indemnisation et à verser des indemnités jusqu'à une limite prédéterminée.

Selon le site iopcfunds.org, le déversement d'hydrocarbures provenant du Torrey Canyon, qui s'est

The main task of the IOPC Funds is to compensate - victims of oil pollution damage in one of the Member States who cannot obtain full compensation from the shipowner. - for persistent oil pollution resulting from spills from tankers in their Member States. In the vast majority of cases, claims are settled out of court. The Administrator is authorised to settle claims and pay compensation up to a predetermined limit.

According to opcfunds.org, the Torrey Canyon oil spill that ran aground near the Sorling Islands in 1967, fouling the coasts of Britain and France, was the impetus for the creation of the IOPC Funds.

échoué près des îles Sorlingues en 1967, souillant les côtes britanniques et françaises a milité en faveur de la création des FIPOL.

Ce sinistre a mis en lumière diverses carences graves, notamment l'absence d'un accord international en matière de responsabilité et d'indemnisation en cas de déversement de ce type.

Il a amené la communauté internationale à établir un régime d'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures, sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Le régime a été mis en place dans le cadre de la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Focus on the IOPC Funds

This incident highlighted a number of serious shortcomings, including the lack of an international agreement on liability and compensation for such spills. It led the international community to establish an oil pollution compensation regime under the auspices of the International Maritime Organisation (IMO). The regime was established under the 1969 International Convention on Civil Liability for Oil Pollution Damage (1969 Civil Liability Convention) and the 1971 International Convention on the Establishment of an International Fund for Compensation for Oil Pollution Damage (1971 Fund Convention).

(Convention de 1969 sur la responsabilité civile) et de la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds).

Deux autres instruments ont par la suite été mis en place : la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds. Un troisième instrument a ensuite été adopté en 2003 : le Protocole à la Convention de 1992 portant création du Fonds (Protocole portant création du Fonds complémentaire).

Il couvre les indemnités dépassant les montants prévus par la Convention de 1992 portant création du Fonds en cas de dommages par pollution survenus dans les États parties au Protocole.

Depuis leur création, le Fonds de 1992 et le précédent Fonds de 1971 ont eu à connaître de 150 sinistres d'envergures diverses dans le monde entier.

Dans la grande majorité des cas, toutes les demandes d'indemnisation ont fait l'objet d'accords de règlement à l'amiable.

Source: www.iopcfunds.org

Two further instruments were subsequently established: the 1992 Civil Liability Convention and the 1992 Fund Convention. A third instrument was then adopted in 2003: the Protocol to the 1992 Fund Convention (Supplementary Fund Protocol). It covers compensation in excess of the amounts provided for in the 1992 Fund Convention for pollution damage occurring in the States Parties to the Protocol.

Since their establishment, the 1992 Fund and the previous 1971 Fund have dealt with 150 incidents of varying size throughout the world. In the vast majority of cases, all claims for compensation have been settled out of court.

Source: <https://www.iopcfunds.org>